

UNITE

PAYSAGERE

21

## UP21 – La poiraie du domfrontais et du barentonnais et ses coteaux\*

### Points méthodologiques

#### Conditions de collecte des représentations sociétales des paysages

- **Les Ateliers des Paysages**

L'approche sociologique s'est appuyée sur l'organisation de **19 ateliers**, répartis dans **12 lieux** différents, couvrant de façon homogène l'ensemble du département de la Manche. Un total de **160 participants** a été comptabilisé à partir des feuilles d'émargement complétées à chaque atelier. Il est possible d'estimer à près de **145 personnes** (élus, habitants, associations, professionnels), le nombre total de participants enregistrés à l'échelle départementale, sans double compte et en tenant compte des récurrences de participation constatées sur site.

- **Les Ateliers de l'unité paysagère**

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **2 ateliers exploratoires et mutualisés (A18 et A19)**.

Pour s'adapter au contexte local, la méthodologie des Ateliers des Paysages a quelque peu été modifiée dans le sens où la distinction entre les deux Ateliers a concerné le panel des participants constitué : le premier Atelier (A18) a rassemblé les associations alors que le deuxième Atelier (A19) a été dédié aux élus locaux. Néanmoins, des représentants associatifs ont été également présents lors du deuxième Atelier en continuité du travail de collaboration engagé pour la préparation du Plan Paysages de la baie du Mont Saint-Michel qui venait de s'achever au moment de la réalisation des Ateliers des Paysages pour l'Atlas des Paysages de la Manche.

Les deux Ateliers ont été accueillis au siège du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel (PETR sud Manche<sup>2</sup>) à Avranches.

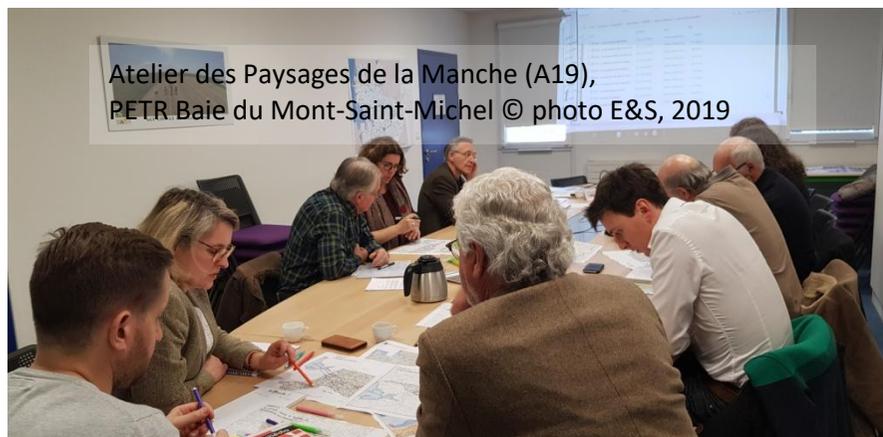
Un total de **20 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère. Les participations multiples ne peuvent être identifiées exactement. Le groupe a regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de

\* L'intitulé initial utilisé en Ateliers était « La Poiraie claire et humide de Domfront et ses coteaux »

protection de l'environnement et du patrimoine<sup>1</sup>, des représentants des partenaires publics<sup>2</sup>.

**Organisation des Ateliers des Paysages pour l'unité paysagère réalisée par le cabinet Environnement & Société**

Intercommunalités Calendrier des Ateliers des Paysages	Ateliers exploratoires et mutualisés A18 – 25/11/2019 A19 – 04/12/2019
<b>CC Granville, terre et mer</b>	9+11
<b>CC Villedieu intercommunalité</b>	
<b>CA Mont St-Michel</b>	
<b>Nombre total de participants</b>	<b>20</b>



<sup>1</sup> « Granville et pays de Granville », « Association de défense de la Vallée du Lude », « Groupe Régional des Associations de protection de l'Environnement de basse Normandie », « Amis du Rivage de la baie du mont Saint-Michel », « Manche Nature »

<sup>2</sup> Sous-préfecture de la Manche, établissement public de coopération intercommunale du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Manche (PETR)

## Qualification de l'unité paysagère

### L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

- **L'appropriation du nom**

L'intitulé proposé de « La Poirairie claire et humide du Domfront et ses coteaux », déjà adopté dans la réactualisation de l'Atlas de l'Orne menée l'année précédente, est reconnue par les participants. La seule suggestion serait d'ajouter la mention « du Barentonnais », ce qui donnerait comme intitulé complet : « La Poirairie claire et humide et ses coteaux, du Domfront et du Barentonnais ».

- **L'exercice de photolangage iconographique**

*Absence de fond iconographique à présenter du fait de la faible superficie de l'unité paysagère*

- **Les éléments structurants et ponctuels reconnus**

Cette unité paysagère a fait l'objet de très peu de commentaires. Dans les discours apparaît une appartenance reconnue au département voisin de l'Orne. Ainsi, seuls quelques lieux emblématiques sont cités entre les deux Ateliers : les sources de la Sélune et le secteur « AOC Poiré » au sud de la petite ville de Barenton qui « offre des paysages magnifiques des vergers de haute tige », la commune de Saint-Georges-de-Rouelley dans le nord-est de l'unité, pour sa participation à la fondation du Parc naturel régional Normandie-Maine, le village de Saint-Marie-du-Bois dans le sud-ouest de l'unité, pour « son église sur butte qui accueillait une léproserie et qui reste aujourd'hui un lieu de pèlerinage » et le bourg de Teilleul avec « sa

*halle magnifiquement et très peu touchée* » par des réhabilitations quelque peu dissonantes avec l'architecture initiale.

## Les limites de l'unité paysagère

En corrélation avec les commentaires rapportés des Ateliers des unités paysagères voisines (UP18 et UP19), la seule proposition de modification des limites de l'unité paysagère concerne l'intégration du secteur forestier de la Lande Pourrie, située au nord est de l'unité, comme cela est représentée sur la carte mentale.

## Les dynamiques de l'unité paysagère

### Les dynamiques perçues lors des Ateliers

La discussion sur les dynamiques paysagères a suscité très peu de commentaires de la part des participants. Les paysages de cette unité paysagère, bénéficieraient d'une très nette stabilité depuis de nombreuses années.

